

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 37 (1892)
Heft: 11

Vereinsnachrichten: Société fédérale des sous-officiers

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 12.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Enfin, à 12 heures 10, le bataillon arrivait au hameau de Villa, dans le val Bedretto. La différence d'altitude, 1220 mètres, du sommet du col à Villa avait été franchie en deux heures.

Une halte de 50 minutes, puis encore une heure et demie de marche, et le bataillon fit son entrée à Airolo. Il avait mis pour son excursion le temps qu'emploie ordinairement un touriste. Grâce aux conditions exceptionnellement favorables du temps, grâce à l'habitude qu'ont les Uraniens de la montagne, grâce aussi aux bonnes dispositions adoptées pour la marche, celle-ci s'effectua sans la moindre difficulté.

De cette marche est restée l'impression qu'en un temps très court et moyennant une direction expérimentée, des bataillons recrutés dans le haut plateau peuvent être mis en état de supporter avec toutes leurs exigences les marches et les combats en haute montagne et qu'il serait bon à l'avenir de développer dans ce sens-là la préparation à la défense du pays.

M. le colonel divisionnaire Segesser a suivi la colonne avec quelques officiers de son état-major.

Le jour suivant, le bataillon fut transporté par train spécial à Altorf et licencié.

Société fédérale des Sous-Officiers.

SOLUTION DE LA QUESTION GÉNÉRALE

Travail couronné à la fête centrale de Hérisau.

Auteur : Gustave Baur, fourrier d'infanterie,
membre de la section de Zurich.

(Traduction française de Eug. Buffat, fourrier d'administration,
1^{er} secrétaire du Comité central, à la Chaux-de-Fonds.)

Ernst sei der Wille
Ernst das Streben.

Sujet du concours : Quel est le but de la Société fédérale de sous-officiers et celui des sections ? Par quels moyens atteint-on ce but ?

Avant-propos.

Le sujet proposé cette année-ci comme *question générale* à l'étude des membres de la Société fédérale de sous-officiers nous paraît aussi intéressant qu'actuel. Il mériterait d'être traité et développé par le plus grand nombre possible de nos camarades.

Ceci afin d'arriver à démontrer dans quelle mesure l'institution et l'organisation actuelles des sociétés de sous-officiers sont conformes à nos besoins et jusqu'à quel point elles remplissent le but qu'elles s'imposent.

Il est à supposer que, dans l'esprit des auteurs de la question, sa solution n'est point restreinte à une simple paraphrase ou analyse des clauses statutaires sur le but de la Société; nous pensons même qu'une description circonstanciée des phases successives par lesquelles a passé celle-ci permettra plus facilement d'émettre un jugement exact, partant d'examiner si des améliorations ou des modifications sont nécessaires et sous quelle forme elles devraient intervenir.

C'est dans cet esprit que nous allons tenter de résoudre la question.

Jetons tout d'abord un coup d'œil historique sur l'origine des sociétés de sous-officiers. Nous pourrons ainsi nous rendre compte de ce qu'étaient primitivement leur but et leurs aspirations; établissant ensuite un parallèle avec les exigences actuelles, nous pourrons, sur ces appréciations comparatives, baser les conclusions de notre travail.

Nous ne devons point perdre de vue que la situation du sous-officier suisse s'est sensiblement modifiée avec le cours des années et que, plus particulièrement depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle organisation militaire, cette situation s'est accrue de nombreuses responsabilités. Les conditions actuelles sont donc tout autres qu'à l'époque où virent le jour les premières sociétés de sous-officiers.

Origine des sociétés de sous-officiers en Suisse.

C'est à un groupe de sous-officiers de la ville de Zurich que nous sommes redevables de la première idée de sociétés de sous-officiers. C'est là du reste que se fonda la première association de ce genre en Suisse, et cela à une époque où la ville et la campagne de Zurich menacées d'une guerre civile se trouvaient dans une situation politique des plus difficiles. C'était en l'an 1839.

Il ne saurait entrer dans le cadre de ce travail de relater les événements politiques de cette époque tourmentée; qu'il nous soit permis cependant de rendre hommage à ces premiers pionniers dans le domaine de notre activité sociale et de leur exprimer ici notre vive reconnaissance pour avoir persisté avec un

zèle et une énergie rares dans la voie qu'ils s'étaient tracée, malgré et peut-être justement à cause des difficultés du moment.

Pour donner une idée de ce que fut la fondation de la première société de sous-officiers en Suisse, nous ne pouvons mieux faire que de reproduire le passage suivant, extrait d'une brochure éditée en 1889 par la société des sous-officiers de Zurich, à l'occasion du cinquantième anniversaire de sa fondation :

« Ce fut au mois de mars 1839 qu'un certain nombre de sous-officiers du contingent de Zurich se réunirent pour discuter la formation d'une société, qui devait procurer à ses membres, en dehors du service, l'occasion d'étudier la théorie et de s'exercer à la pratique de l'art militaire. Ils voulaient répondre au besoin qui se faisait sentir, de procurer à l'armée des sous-officiers aptes et aguerris.

» Cette idée fit du chemin. Ensuite d'une convocation publique, un bon nombre de sous-officiers de toutes les armes se réunirent. La fondation de la *Société des sous-officiers de toutes armes du quartier de Zurich* fut alors définitivement arrêtée et organisée par des statuts dans lesquels le but de la Société fut précisé comme suit : *Rapprocher les sous-officiers par des liens fraternels en des réunions étrangères à tout esprit politique. — S'instruire mutuellement et réciproquement sur les divers points de la science militaire. — Echanger amicalement ses vues soit verbalement soit par écrit. — Tout cela dans le but de relever le corps des sous-officiers, de le fortifier : d'en faire dans les mauvais jours un appui fort et intelligent pour la patrie !* »

Ces statuts, qui s'inspiraient d'un esprit patriotique élevé et rendaient si bien le but de la nouvelle association, entrèrent immédiatement en vigueur.

On commença par la création d'une petite bibliothèque d'œuvres militaires destinées à l'instruction des sociétaires ; on fit ensuite l'acquisition du matériel nécessaire pour des exercices d'escrime. Ceux-ci furent suivis régulièrement et avec intérêt. Enfin l'on organisa des cours théoriques et pratiques sur les diverses branches du service militaire, tels que : service intérieur, de garde, de grand'garde et de sûreté en marche ; exercices d'artillerie et cours de gymnastique.

A côté de cela, on s'occupa activement de cultiver et de développer l'esprit de bonne camaraderie en organisant des réunions régulières, des excursions, des bals, etc.

Des rapports amicaux entretenus assez régulièrement avec des sous-officiers de Schaffhouse provoquèrent, vers l'année 1841, la fondation de la *Société des sous-officiers de Schaffhouse* qui se constitua et se développa sur les mêmes bases que sa sœur aînée de Zurich.

L'idée de former une association plus étendue germa bientôt au sein de ces deux sociétés. La question fut sérieusement mise en discussion dans une réunion qui eut lieu en 1842 à Winterthour, réunion à laquelle participèrent un certain nombre de sous-officiers de cette ville et de la Thurgovie. De ces délibérations naquit la *Société des sous-officiers de la Suisse orientale*, dont la constitution définitive eut lieu à Bulach le 14 mai 1843.

Le but poursuivi par l'association devait être celui d'une *active propagande en faveur de l'instruction du sous-officier dans la vie privée et du développement de ses connaissances militaires ; de provoquer l'émulation dans l'accomplissement du service par des concours et exercices organisés conjointement avec des réunions annuelles ; de resserrer les liens d'amitié entre frères d'armes et de rapprocher par ce moyen des camarades de service des différentes parties du pays.*

C'est grâce à ce commencement de fédération et à l'activité de son bureau central que surgirent peu après, pour faire partie de l'association, une série de nouvelles sections dans les cantons d'Argovie, Zoug, Bâle-Campagne et l'association dut alors modifier son titre pour prendre celui de

Société suisse de sous-officiers.

Au nombre des fêtes annuelles de sous-officiers organisées sous le patronage de la nouvelle association nous pourrions citer : celle de Schaffhouse en 1844, Baden 1846 et Zurich en 1847. Dans ces réunions où, à côté des affaires administratives de la Société, on discutait différentes questions, quelques heures étaient réservées à des travaux de concours tels que l'escrime au sabre et à la baïonnette.

En l'année 1847, la « Société suisse de sous-officiers » avait acquis un développement assez fort pour que la bienveillance des autorités, des cercles d'officiers et du public lui fût assurée. Malheureusement, cette apogée de succès fut de courte durée.

D'un côté la guerre du Sonderbund en 1847 et l'occupation des frontières en 1848 et 1849 ; de l'autre la négligence et l'impéritie des organes centraux, influèrent d'une manière fâcheuse

sur la marche de cette utile association. Le zèle et l'ardeur au travail s'endormirent bientôt dans les sections elles-mêmes. Cet état de choses amena dans les années 1850-51 la dissolution, non seulement de la fédération, mais de la plupart des sections.

Ainsi finit la première phase d'activité de la Société des sous-officiers. Cette association qui semblait devoir tenir toutes ses promesses, dont les travaux avaient porté de bons fruits et qui eut à la vérité quelques années de brillants succès, avait vécu. — Toute idée de reconstitution semblait impossible et l'on aurait pu croire la « Société suisse de sous-officiers » enterrée à jamais, si quelques hommes énergiques que le découragement n'avait pas atteint n'eussent conservé et précieusement réchauffé dans leur sein la semence généreuse qui contenait le germe de l'association.

C'est encore à Zurich, d'où elle était sortie, que cette semence prit de nouvelles racines. Celles-ci poussèrent, bien timidement, pendant la décade 1850 à 1860. Elles se développèrent définitivement au commencement de cette dernière année (1860).

Sur ces entrefaites, s'était aussi manifesté à Lucerne un mouvement en faveur de l'instruction militaire des sous-officiers en dehors du service et, en 1850, la constitution de la *Société des sous-officiers de Lucerne* put être menée à chef.

Cet exemple fut rapidement suivi par *Genève* (1858), *Lausanne* (1859), *Berne* (1860), *Fribourg* (1864), *Vevey* et *St-Gall* (1865), *Hérisau* et *Soleure* (1866) *St-Imier* (1867) *Nidwald* (1868) etc.

Au commencement des années 1860 s'établissaient déjà, par correspondance, des relations très amicales entre les deux plus anciennes sociétés de Zurich et Lucerne. Ces relations n'en restèrent pas là et se resserrèrent à l'occasion de réunions organisées en commun.

Le 15 juin 1862, au cours d'une de ces réunions, la question de reconstituer la Société suisse des sous-officiers, question qui n'avait été jusque là touchée que par correspondance, fut mise sur le tapis et sérieusement discutée. Un membre de la Société de Lucerne, dont il convient de reconnaître ici le zèle et le dévouement, se chargea de tracer les lignes principales du projet d'association.

Au cours de plusieurs réunions ultérieures, à Lucerne en 1863, à Zurich et à Genève en 1864, la question fut reprise et ne tarda pas à mûrir. Enfin dans une réunion de délégués des Sociétés existant alors, tenue à Berne le 29 mai 1864, on décida la

constitution définitive de la *Société fédérale de sous-officiers*, qui eut en septembre de la même année sa première fête centrale à Fribourg.

Cet acte décisif qui préparait le terrain au développement des associations de sous-officiers, fut le point de départ et provoqua l'éclosion d'une série de nouvelles sociétés qui se sont fondées dans les trente dernières années et qui, presque toutes, se sont jointes à la Société fédérale. Il suffit d'un coup d'œil sur les tables des rapports annuels dressés par les soins du Comité central, pour constater que ce n'est qu'à partir de 1860 que l'institution des Sociétés de sous-officiers a pris définitivement pied dans les diverses parties de la Suisse et que c'est donc grâce à l'initiative d'une organisation centrale que ce résultat a pu être atteint.

Il faut reconnaître toutefois, que durant les premières années de son existence, la Société fédérale aussi bien que certaines sections eurent à surmonter de grandes difficultés. Mais si la dissolution menaçante par-ci, réelle par là, a plané quelque fois au-dessus de l'institution, hâtons-nous de dire que le patriotisme et l'esprit de solidarité du plus grand nombre ont toujours fini par vaincre l'indifférence et par faire triompher notre belle cause.

Aujourd'hui, c'est avec une légitime fierté et un sentiment d'orgueil que nous pouvons reposer nos regards sur l'édifice solidement assis qui porte le nom de *Société fédérale de sous-officiers* et sur ses nombreuses sections gage de sa prospérité.

But et moyens de la Société fédérale de sous-officiers et des sections.

A. SOCIÉTÉ FÉDÉRALE

I. SON BUT

Nous avons vu dans le chapitre précédent, qu'en 1843 déjà, les sociétés qui existaient à cette époque, s'étaient réunies en une association ayant pour titre : « Société des sous-officiers de la Suisse orientale (et plus tard : Société suisse des sous-officiers et que celle-ci s'était donnée comme but : *de pousser à une active propagande en faveur de l'instruction du sous-officier et du développement de ses connaissances militaires dans la vie privée ; de provoquer une émulation réciproque par des concours et des exercices organisés à l'occasion de réunions annuelles ; de resser-*

rer les liens d'amitié entre frères d'armes et de rapprocher par ces moyens des camarades de service des différentes parties du pays.

On se demandera si le but dont s'inspirait cette première association répondait bien aux besoins et aux circonstances de l'époque et, cas échéant, si les clauses de cet article fondamental furent ou purent être observées.

Nous pouvons répondre affirmativement et d'une manière positive sur la première question; sur la seconde nous n'oserions nous engager affirmativement que jusqu'à un certain point, Nous dirons avec intention « jusqu'à un certain point », car si d'un côté, nous rendons toute justice aux prestations de cette première fédération, de ce premier groupement des sociétés de sous-officiers, de l'autre nous devons à la vérité de dire qu'il aurait pû être fait davantage et que dans certaines occasions on aurait dû sacrifier un peu moins à la parade et plus à l'utile.

C'est du reste par là que nous péchons encore actuellement, si tant est que l'on puisse blâmer cette tendance, assez excusable au fond, qu'avaient les sous-officiers de ce temps-là, à faire parade de leur charge et à se montrer sous l'uniforme. L'amour du plumet bien qu'il ait perdu beaucoup de son ancienne intensité, n'existe pas moins de nos jours, et l'on peut et l'on doit excuser ce petit grain de vanité chez le soldat. Celui-ci n'a-t-il pas le droit d'être fier de porter l'habit militaire, s'il sait le respecter, et n'est-il pas tout naturel qu'il éprouve une certaine satisfaction à se montrer comme défenseur de la patrie ?

Nous estimons donc qu'aussi longtemps qu'elle ne sert point à satisfaire la fatuité ou la présomption personnelles, ou qu'elle ne mène point à la forfanterie, un peu de parade ne saurait gêner chez le soldat. Ce n'est, à la vérité, qu'une petite satisfaction donnée à son amour-propre en compensation des charges qui lui incombent.

Nous avons fait ressortir plus haut que la situation du sous-officier lors de la fondation des premières sociétés avait, dans l'armée, beaucoup moins d'importance que de nos jours. A vrai dire ce n'est que depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle organisation militaire, que le rôle du sous-officier a acquis une certaine importance en même temps que celle-ci lui apportait aussi de sérieuses responsabilités.

Il va sans dire cependant qu'avant l'organisation actuelle, l'existence des sous-officiers dans l'armée était pleinement justifiée, si ce n'est comme chefs ou instructeurs, du moins comme

intermédiaires entre l'officier et la troupe (par ex. dans le service de garde) et, en raison du peu de temps consacré alors au service d'instruction, on comprend l'utilité que pouvait avoir le développement de l'instruction et les connaissances du sous-officier en dehors du service. Dans ce domaine, la « Société des sous-officiers de la Suisse orientale », aussi longtemps qu'elle a pu profiter d'une bonne direction, a rendu de vrais services à l'armée. Du reste la centralisation ou la fédération de toutes les sociétés qui, comme celle des sous-officiers ont un but et des vues communes, s'impose dans tous les cas et au fur et à mesure que la tâche à remplir devient plus générale et plus importante.

Des intérêts communs poussés vers le même objectif augmentent leurs forces par leur cohésion, et leurs moyens réunis ou centralisés permettent de triompher où l'individu isolé échouerait ou ne parviendrait qu'avec de grandes difficultés.

Ceci est particulièrement notre cas. Il est indiscutable que la Société fédérale de sous-officiers, par l'organe de son Comité central, aura plus de poids et d'autorité, agissant au nom de l'ensemble des sections, qu'une section agissant isolément, lorsqu'il s'agira par exemple de solliciter auprès des hautes autorités militaires des modifications ou des améliorations dans l'organisation de l'armée.

Mais il est encore une autre raison qui milite en faveur d'une Société fédérale et qui en justifierait à elle seule l'existence : nous voulons parler de la surveillance des sections et du soin de leur activité. Là où le zèle, le dévouement, l'esprit d'association menacent de se relâcher ; là où, pour n'importe quelle raison, le travail et l'activité qui seuls sont la force des associations volontaires, commencent à s'endormir ; là doit intervenir l'autorité du Comité central. C'est dans des cas de ce genre que l'action de ce dernier devient importante et délicate ; c'est alors que, d'un côté profitant de ses expériences, de l'autre puisant des exemples dans d'autres sections, il doit agir en bon père de famille pour réveiller le zèle endormi et fortifier les esprits ébranlés. Et bien souvent quand tout effort est resté stérile, la célébration d'une fête centrale vient juste à point, grâce à la richesse et à la variété de son programme, à la perspective des nombreux concours à prix, à l'idée aussi de retrouver d'anciennes connaissances de service, vient juste à point disons-nous, réveiller les endormis, remonter le moral des découragés et fournir aux sections en dégénérescence de nouveaux éléments. Les fêtes centrales éveillent aussi

l'esprit de section, en d'autres termes elles stimulent celles-ci à faire acte de présence, à se mesurer dans les concours avec les sections sœurs, en un mot à prouver leur vitalité.

Nos devanciers avaient reconnu toute l'importance de ces réunions, ils ont fait dans ce domaine tout ce qu'il leur était possible de faire à leur époque.

L'activité développée par la première fédération des Sociétés de sous-officiers ne resta pas infructueuse; preuve en soit l'éclosion successive d'un certain nombre de sections. Il est juste par contre de reconnaître, tant il est vrai que la surveillance des sections par le comité central ne doit jamais se relâcher, que le comité d'alors aurait pû, en s'inspirant de ces principes, empêcher sans doute, vers la fin de la décade 1840-50, la dissolution des sections de Schaffhouse, Baden et Bâle-Campagne. Il est probable aussi que, ce faisant, il eût évité à la section de Zurich de se trouver elle-même à certain moment, près de se dissoudre.

Plus tard, lorsqu'en 1864, la Société fédérale de sous-officiers fut rétablie sur les bases actuelles, avec les mêmes tendances que l'ancienne, nous constatons de nouveau un accroissement aussi rapide que réjouissant, du nombre des sections. Ici se fait de nouveau sentir l'influence bienfaisante du bureau central et se confirme l'expérience qu'entre des mains actives et capables, le rouage administratif fonctionne plus régulièrement, les sections elles-mêmes portent plus d'intérêt à la société, fait qui ne se produirait point si un certain relâchement se faisait sentir d'enhaut et si le Comité central négligeait ses rapports avec les sections.

La Société fédérale de sous-officiers telle qu'elle existe aujourd'hui, définit ainsi sa tâche à l'art. 1 de ses statuts :

» *La Société fédérale de sous-officiers a pour but d'établir des liens entre les différentes associations de sous-officiers par l'étude en commun de questions touchant aux intérêts de notre armée. Elle se propose de réveiller ainsi et de développer chez les membres de ces associations le goût des choses militaires. En créant des relations d'amitié entre tous les sous-officiers suisses, Elle travaillera à donner plus de force et de vie à nos institutions militaires.* »

Si nous ajoutons encore à cet article fondamental, la clause suivante que nous extrayons de l'art. 24 relatif aux fêtes centrales :

« les participants à la fête devront avoir l'occasion de se livrer, pendant son cours, à des exercices militaires pratiques. » nous aurons déterminé son but et énuméré toutes les idées généreuses, tous les projets, tous les travaux qui peuvent rentrer dans le cadre de son activité patriotique.

Nous examinerons dans le chapitre suivant, par quels moyens l'on atteindra ce but.

II. SES MOYENS

a) Action générale.

Il est de la plus haute importance pour la prospérité et le développement de la Société fédérale de sous-officiers, que ceux qui sont appelés à la conduire, s'inspirant des nobles principes qu'elle s'est donnés, sachent guider sa marche avec autant de tact que d'intelligence en se conformant au sens et à la portée du but à atteindre. C'est à ce prix seulement que l'existence d'une Société fédérale sera justifiée et garantie.

Il va sans dire que la direction centrale de la Société devra se représenter aussi exactement que possible quelle doit être sa tâche et quels doivent être les moyens propres à employer pour l'exécuter; en d'autres termes, elle devra examiner prudemment quelle est la voie à prendre et à suivre pour rester dans l'esprit des statuts. En agissant de la sorte la direction centrale se créera, à vrai dire, une rude besogne, mais d'un autre côté elle travaillera avec bien plus de circonspection, elle accomplira sa tâche avec bien plus d'assurance, et par dessus tout elle préservera la Société fédérale et les sections, de la démoralisation et de la décadence.

En première ligne la direction centrale se préoccupera d'être toujours exactement renseignée sur ce qui se passe dans les sections, c'est-à-dire qu'elle devra être en *contact constant* avec elles. Par ce moyen elle se fera une idée exacte de l'activité privée déployée dans l'ensemble des sections du pays, et il lui sera possible alors de juger où son intervention peut devenir utile, que ce soit pour approuver, pour encourager ou pour donner des conseils, selon les circonstances.

A côté de la surveillance générale des sections, le Comité central devra prendre encore sur lui d'attirer l'attention des sociétés locales sur tout ce qui surgit de nouveau et d'intéressant dans le domaine militaire; il provoquera au besoin la discussion sur les faits de nature à intéresser le corps des sous-offi-

ciers ; il recevra à ce sujet les observations ou les vœux des sections, les étudiera et, suivant les circonstances, les soumettra avec ou sans commentaire à l'ensemble des sections.

Nous savons que notre nouvelle organisation militaire présente encore bien des lacunes et qu'il y aurait lieu d'apporter dans sa mise en pratique toute une série d'améliorations. Mais s'il est vrai d'une part que grâce à notre système de milices et à notre forme de gouvernement issu d'une agglomération d'Etats républicains, les améliorations dont il s'agit, forcées de suivre la voie de la législation, sont lentes à venir (lorsqu'elles viennent), il n'est pas moins vrai d'autre part que bien des lacunes pourraient être comblées souvent sans grands sacrifices financiers. C'est le service lui-même qui fait le mieux ressortir, tantôt plus tantôt moins, l'utilité des améliorations à faire ; et qui, mieux que le sous-officier, peut être à même de signaler les côtés faibles et les points à rémédier ? Sa situation comme intermédiaire entre les officiers et la troupe, le fait qu'il est en contact constant avec cette dernière, partageant ses peines et ses privations, ne l'autorisent-ils pas à parler en connaissance de cause ?

(A suivre.)



L'indiscipline au Tessin.

Tous les journaux en Suisse se sont occupés et ont à juste titre déploré les cas graves d'indiscipline dont la caserne de Bellinzzone a été le théâtre. Voici les faits dont la *Nouvelle Gazette de Zurich* a donné un récit circonstancié :

Le régiment d'infanterie n° 32 (commandant, M. le lieutenant-colonel Curzio Curti) a commencé son cours de répétition le 14 octobre. La troupe fut libre pendant l'après-midi du dimanche 16 octobre. Le soir, à l'appel dans les chambres, il manquait des bandes entières qui rentraient à 10 heures, 11 h., 1 h., en partie même le lendemain matin. Pendant la semaine qui suivit, cela n'alla pas mieux. Il manquait tous les soirs vingt ou trente hommes, même les jours où l'ordre portait que tous les chefs de section étaient commandés pour l'appel dans les chambres.

Néanmoins, le chef de régiment crut devoir donner congé à la troupe pour l'après-midi du dimanche suivant, 23 octobre. L'ordre du jour annonçait que les chefs de section devaient assister à l'appel dans les chambrées et que les hommes qui arriveraient trop tard seraient punis des arrêts après le service. L'après-midi, M. le colonel Wasmer, instructeur d'arrondissement, se trouvait à 5 h. à Locarno